

(Le Mariage de l'Imam Ali(p) et Fatimah al-Zahra(p)

<"xml encoding="UTF-8?>

Si Ali n'avait Pas existé, la Personne qui aurait mérité d'être l'époux de Fatima n'aurait Pu exister non ! "

Pour être à même de demander Fatima en mariage il fallait se soumettre selon les règles, aux lois islamiques et écraser du pied les traditions du temps de l'Ignorance. il fallait reconnaître clairement le poids des



valeurs islamiques.

Tous les gens de Médine s'intéressaient au sujet quand, soudain, la nouvelle que le Prophète (que la paix soit sur lui et sur sa famille) souhaitait donner sa fille unique en mariage à Ali ibn Abou Talib (Salut à lui) se répandit Ali ibn Abou Talib ne possédait aucune richesse ni aucun bien dans ce monde et il ne vivait plus à l'heure de l'Ignorance; tout son être, de la tête aux pieds, était imprégné de foi et des pures valeurs islamiques.

En cherchant le pourquoi d'une telle décision, tout le monde compris que le Prophète (Que la paix soit sur lui et sur sa famille) fut guidé, pour choisir l'issue de cette heureuse union historique, par l'inspiration divine car, il dit lui-même :

"Un ange s'est présenté à moi de la part de Dieu et m'a dit : " Dieu te salue et te fait dire que Moi J'ai uni ta fille Fatima à Ali ibn Abou Taleb dans les Cieux; toi aussi, donne lui la en mariage sur la terre".

Elle devint une mère exemplaire de quatre enfants : Imam Hassan (as), Imam Houssein (as), Bibi Zaynab (ahs), Oummé Koulsoom (as). Un cinquième enfant, H. Mohsin (as), est décédé en son sein au moment où les persécuteurs sont entrés par la force chez elle, en poussant avec violence sur elle la porte d'entrée, après la mort du Saint Prophète (saw).

Elle est la seule fille de Prophète dont est issu le " Ahl-oul-bayt (les gens de la maison du

Prophète (saw).

Elle fut la seule femme au "Moubâhalâ" où elle a accompagné le Prophète (saw) , Imam Ali (as) et ses deux enfants Imam Hassan (as) et Imam Hussein (as) pour la confrontation contre les Chrétiens de Najran le 24 Zil Hajj du 9 AH (an 630). Coran (3:58 à 60). Les Chrétiens ont abdiqué devant le Prophète.

Le Noble Prophète (P) a déclaré: «En vérité, c'est Allah qui m'a ordonné de marier Fâtimâ à 'Alî (p)».

Le Noble Prophète (P) dit: «Tout enfant suit la famille de son père, sauf la progéniture de Fâtimâ, dont je suis l'ancêtre et la source» (Tous les enfants de Fâtimâ sont la progéniture du .((Prophète (P